



Mission ministérielle polonaise à Paris

Une délégation de haut niveau du Ministère de la justice de Pologne a été accueillie à Paris, les 25 et 26 avril 2007 par l'UIHJ et la Chambre nationale des huissiers de justice de France pour une mission d'études portant sur l'organisation fonctionnelle de la profession et sur le régime des procédures d'exécution en France.



Jacques Isnard et les membres de la délégations polonaise – Jacques Isnard with the representatives of the delegations

Aspects techniques et pédagogiques

Cette mission était composée de M. Andrzej Kryze, vice ministre de la Justice, M. Karal Dalek, directeur du Département de l'Organisation judiciaire, Tomasz Jasklowski, directeur-adjoint du Département de l'Organisation judiciaire et Urszula Wieczorek, chef de division des notaires et des huissiers au ministère de la justice

La délégation polonaise s'est particulièrement intéressée au fonctionnement de la Caisse de garantie, à l'École nationale de procédure (ENP) et à la visite d'un office parisien.

Les deux mécanismes, responsabilité civile et responsabilité professionnelle, présentés par le président (Me Guy Duvelloy) et la directrice de la caisse (Marion Thibaud) ont particulièrement séduit les interlocuteurs polonais qui n'ont pas caché l'intérêt qu'ils portaient à ce service qui pourrait être transposé en Pologne.

L'ENP, avec son président, Abel Pansard, et sa directrice, Sophie Gaublomme, a été très présente et placée au cœur des discussions portant sur les nombreuses questions relatives à la formation.

Les aspects techniques, mais aussi le domaine pédagogique, adossé d'une part à la formation du personnel, des stagiaires, voire des huissiers de justice et d'autre part à celle des formateurs, ont capté toute l'attention des experts. Enfin, la visite de l'office de Me Patrice Nocquet à Paris a été qualifiée de « très enrichissante » en termes d'enseignements notamment au travers des illustrations pratiques et des démonstrations techniques apportées par Me Nocquet.

La délégation polonaise – The Polish Delegation



Une forte proximité entre les statuts français et polonais

La Pologne est le pays qui rassemble, après la France, le plus grand nombre d'huissiers de justice en Europe (640).

La profession a été créée en 1994 et son statut rénové en 1997. Le gouvernement a entrepris une grande réforme de son système judiciaire qui vise, entre autres, les professions du droit et plus particulièrement les huissiers de justice dont les effectifs, la compétence (projet d'extension de compétence nationale), la discipline, le tarif, les conditions d'accès et la formation, sont au centre des mutations.

La loi de réformes a été votée par les députés. Elle est aujourd'hui en cours d'examen au Sénat et les autorités polonaises souhaiteraient vivement étudier le système français, avant de se déterminer sur un certains nombres de points parmi ceux figurant dans le projet.

Le programme de la mission ministérielle a donc été conçu pour permettre d'aborder un très vaste ensemble englobant :

- la compétence territoriale
- la concurrence et le nombre d'huissiers de justice
- la discipline, la déontologie, le contrôle des offices
- les conditions d'accès à la profession et la nomination des huissiers de justice
- les activités, les tarifs et les modes de rémunérations, etc.

L'étude comparative a révélé une forte proximité entre les statuts français et polonais, ce dernier, il convient de préciser, ayant lors de sa conception dans le début des années quatre-vingt-dix été fortement inspiré du système en vigueur en France et en Belgique.

A cet égard, le président Jacques Isnard devait rappeler qu'à partir de 1992, sous l'autorité du président Baudouin Gielen, un groupe de travail de l'UIHJ avait été mis en place, lequel a fortement contribué, avec les autorités polonaises et les pionniers de la profession libérale en Pologne – parmi lesquels figurait l'ancien président Dariusz Potkanski – à l'élaboration du statut polonais.

Il faut rendre hommage à tous ceux qui ont animé, durant les deux jours, les débats : les présidents



Guy Chezeaubernard, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ), Paul Rochard, président de la CNHJ, Jacques Isnard, Guy Duvelleroy & Marion Thibaud, président et directrice de la Caisse de garantie de la CNHJ – Guy Chezeaubernard, Vice-President of the French National Chamber of Judicial Officers (CNHJ), Paul Rochard, président de la CNHJ, Jacques Isnard, Guy Duvelleroy & Marion Thibaud, President and Director of the Warranty Fund of the CNHJ

Jacques Bertaux et Francis Guépin, Thierry Guinot, Françoise Andrieux, René Duperray, Patrick Safar et Guy Bricard, sur les sujets aussi variés que ceux qui ont été abordés dans le cadre du programme, ainsi que sur le grand débat autour de l'insolvabilité et du rôle néfaste des sociétés de recouvrement de dettes.

Le rôle des huissiers de justice polonais dans l'Union européenne

A l'issue des travaux, M. Krize devait annoncer la volonté du gouvernement de son pays de promouvoir quatre mesures :

- la création d'une école de formation des huissiers de justice
- l'instauration d'une caisse de garantie
- l'institutionnalisation du recouvrement amiable au profit des huissiers de justice
- la prohibition des sociétés de recouvrement.

La mise en œuvre d'un tel programme nécessitant une étude davantage approfondie, il a, semble-t-il, été souhaité qu'un groupe d'experts poursuivent les travaux engagés par cette première mission exploratrice.

Me Paul Rochard, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France ne devait pas manquer dans son allocution de clôture d'affirmer

la nécessité de promouvoir de telles rencontres, conformes aux souhaits des huissiers de justice français et qui étaient de nature à favoriser le dialogue entre tous les huissiers de justice européens et leurs autorités de tutelles.

La Chambre française, devait encore préciser le président Paul Rochard « *est toujours là pour ouvrir ses portes aux délégations étrangères, nos locaux étant la maison de tous les huissiers de justice* ».

Enfin, Jacques Isnard, en rappelant les liens solides qui unissent l'UIHJ à la Pologne depuis le début des années 1990, a insisté sur l'importance du rôle des huissiers de justice polonais dans l'UE, ceux-ci représentant la deuxième puissance après la France. Le président de l'Union internationale a appelé le ministre, M. Kryze, à appuyer les actions de l'UIHJ en faveur de la mise en place d'un huissier de justice européen et à soutenir aussi dans ses démarches en faveur d'une pluridisciplinarisation des fonctions d'huissier de justice, particulièrement dans le recouvrement des créances avec, pour corollaire, l'éradication des officines de recouvrements. Tout ceci, devait conclure le président Isnard, doit être « *mené en étroite coopération avec nos confrères polonais qui porteront certainement une oreille très attentive aux résultats de ces rencontres* ». La Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne organisera, à cet effet, son prochain congrès à Varsovie les 13 et 14 juin prochain.

Abel-Didier Pansard & Sophie Gaublomme, président et directrice de l'École nationale de procédure française – President and Director of the French National School of Procedure



Françoise Andrieux, Jacques Isnard, Thierry Guinot, Jacques Bertaux



Mission of the Polish Ministry of Justice in Paris

A high level delegation of the Ministry of Justice of Poland was greeted in Paris, April the 25, and 26 2007 by the UIHJ and the National Chamber of the judicial officers of France for a study visit relating to the functional organization of the profession and the enforcement procedures made in France.

Technical and Pedagogical Aspects

The mission consisted of Mr. Andrzej Kryze, Deputy Minister for Justice, Mr. Karal Dalek, director of the Department of the Legal Organization, Tomasz Jasklowski, assistant director of the Department of the Legal Organization and Mrs Urszula Wieczorek, head of division of the notaries and the judicial officers at the Ministry of Justice of Poland.

The Polish delegation showed a particular interest in the functioning of the Guarantee Fund, the National School of procedure (ENP) and in the visit of a Parisian Judicial officer's office.

The two mechanisms, civil liability and professional liability, presented by the president of the Guarantee Fund (Guy Duvelleroy) and its director (Marion Thibaud) particularly allured the Polish interlocutors who did not hide their interest in this service which could be transposed to Poland.

The ENP, with its president, Abel Pansard, and its director, Sophie Gaublonne, was at the centre of the discussions relating to the many questions relating to training.

The technical aspects, as well as the pedagogical field relating on the one hand to the training of staff, trainees, and even judicial officers, and on the other hand of the trainers, managed to catch all the attention of the experts.

Lastly, the visit of the office of our fellow member Patrice Nocquet in Paris was described as "very enriching" in terms of knowledge in particular through the practical illustrations and the technical demonstrations developed by Mr Nocquet.

A Strong Proximity Between the French and Polish Statutes

Poland is the country which gathers, after France, the largest number of judicial officers in Europe (640).

The profession was created in 1994 and its statute was renovated in 1997. The government undertook a great reform of the legal system which concerns, inter alia, the professions of the law and more particularly the judicial officers whose manpower, competence (project of extension to a national competence), discipline, tariff, access to the profession and training, are at the center of the reform.

The bill of reforms was voted by the deputies. It is today under examination at the Senate and the Polish authorities would sincerely hope to study the French system, before being determined on certain numbers of points among those appearing in the project.



Andrzej Kryze, vice-ministre de la justice de Pologne – Vice-Minister of Justice of Poland

The program of the ministerial mission was thus conceived to make it possible to approach a large series of topics such as:

- Competence *ratione loci*
- Competition and the number of judicial officers
- Discipline, ethics, control of offices
- Conditions of access to the profession, and the appointment of the judicial officers
- Activities, tariffs and modes of remunerations, etc.

The comparative study revealed a strong proximity between the French and Polish statutes, this last, it is appropriate to specify, having at the time of its creation in the beginning of the Nineties been strongly inspired by the system in force in France and Belgium.

In this respect, President Jacques Isnard was to point out that since 1992, under the authority of President Baudouin Gielen, a working group of the UIHJ had been set up, and had strongly contributed, with the Polish authorities and the pioneers of the liberal profession in Poland – among whom appeared former President Dariusz Potkanski – to the development of the Polish status. It is necessary to pay homage to all those who animated the debates during the two days: presidents Jacques Bertaux and Francis Guépin, Thierry Guinot, Françoise Andrieux, René Duperray, Patrick Safar and Guy Bricard, on the subjects as varied as those which were approached within the framework of the program, like on the great debate around insolvency or the harmful role of the debt collecting agencies.



Urszula Wieczorek, chef de division des notaires et des huissiers au ministère de la justice – Head of the division of notaries and judicial officers at the Ministry of Justice of Poland



Karal Dalek - Tomasz Jasklowski, membres de la délégation polonaise — Members of the Polish Delegation

The Role of the Polish Judicial Officers in the European Union

At the end of the visit, Mr. Krize was to announce the will of the government of his country to promote four measures:

- The creation of a training school of the judicial officers
- The introduction of a Guarantee Fund
- The institutionalization of amicable debt collecting to the profit of the judicial officers
- The prohibition of the debt collecting agencies.

The implementation of such a program requiring a more deepened study, it seems it was wished that a group of experts continue the work started by this first exploring mission. In his ending short speech, Paul Rochard, President of the French National Chamber of Judicial Officers asserted the need for promoting such meetings, in conformity with the wishes of the French judicial officers, strongly in favor of supporting the dialog between all the European judicial officers and their official authorities.

The French Chamber, added President Paul Rochard, *"is always there to open its doors to the foreign delegations, our buildings being the house of all the judicial officers"*.

Lastly, Jacques Isnard, by pointing out the solid bonds which link the UIH in Poland since the beginning of the nineties, insisted on the importance of the role of the Polish judicial officers in the EU, those representing the second power after France. The president of the international Union called the Minister, Mr. Kryze, to support the actions of the UIH in favor of the installation of a European judicial officer and also to support his steps in favor of the promotion of a multi-field judicial officer, particularly in the amicable and judicial recovery of debts with, for corollary, the eradication of the debt collecting agencies. All this, was to conclude president Isnard, must *"be carried out in close cooperation with our Polish fellow-members who will have a very attentive ear to the results of this visit"*.

To this end, the National Chamber of the judicial officers of Poland will organize its next congress in Warsaw the 13 and next 14 June.

Francis Guépin, Guy Bricard, Patrick Safar, Françoise Andrieux



Visite d'une délégation roumaine en France des 20 au 22 mars 2007

L'UIH a entrepris depuis le début des années 1990 une vaste action visant à créer une profession d'huissiers de justice « européenne » inspirée du système en vigueur en France et au Benelux.

Promouvoir les règles visant à harmoniser les procédures d'exécution

Depuis lors, tous les Etats d'Europe centrale, orientale ainsi que les Etats baltes ont adopté, sans restriction, ce modèle français, si bien que notre profession s'est harmonisée suivant les règles qui gouvernement le statut applicable en France.

L'UIH aspire désormais à promouvoir des règles qui favoriseraient une harmonisation des procédures d'exécution (l'exécution ne relève pas du domaine communautaire) avec pour ambition celle de susciter un mouvement en faveur de l'éclosion d'un droit européen de l'exécution.

Dans ce cadre, une délégation a été reçue en France composée de Mme le directeur des professions au ministère de la justice, de trois professeurs de droit (dont le doyen de la faculté de droit de Bucarest), de deux députés et de deux huissiers de justice.

Un intérêt manifeste pour le système français

La délégation a été reçue le 20 mars 2007 à la Chambre nationale des huissiers de justice de France. Le président Isnard s'est également rendu à Paris pour saluer et rencontrer la délégation. Après une visite des locaux, la Caisse de garantie et de l'Ecole nationale

de procédure a été présentée par Marion Thibaut et par Abel-Didier Pansard, respectivement directrice et président. Dans l'après-midi, la délégation s'est rendue à Versailles pour visiter l'office de notre confrère Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIH.

Le 21 mars, au cours d'une réunion de travail au siège de la CNHJ, Serge Guinchard, professeur à l'Université Panthéon-Assas, et Françoise Andrieux et Patrick Safar, huissiers de justice, ont présenté les procédures civiles d'exécution. Les débats tournèrent autour de la législation française, de l'exécution sur les biens incorporels, de la saisie attribution et de l'expulsion. L'après-midi fut consacrée au rôle du juge, de l'huissier de justice et de l'Etat dans l'exécution.

Au cours de la matinée du 22 mars, Thierry Guinot et Patrice Nocquet, huissiers de justice à Paris, évoquèrent la question du statut de l'huissier de justice, sa qualité d'officier public et ministériel, et ses activités monopolistiques et concurrentielles. Les débats furent ensuite consacrés aux relations entre la CNHJ et le ministère de la Justice.

La délégation a manifesté son intérêt pour le système en vigueur en France par le nombre de questions posées et par sa grande connaissance de la législation française.